



DURÉE

3 jours (soit 24 heures)
8h / jour

PRIX

1 432,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Bureaux d'études, ingénieurs conseils et consultants en thermique du bâtiment, ERE ThCE ex, CEENR et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances
Questionnaire de satisfaction

PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

Audit énergétique des bâtiments

Formation éligible aux exigences de l'arrêté du 12 février 2016 relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

OBJECTIFS

- ✓ **Connaître** et mettre en œuvre la méthodologie d'audit préconisée dans le cahier des charges ADEME
- ✓ **Réaliser** l'audit énergétique d'une typologie de bâtiments dont les systèmes énergétiques sont simples : logements de copropriétés, bâtiments de collectivités
- ✓ **Connaître et préconiser** quelques-unes des meilleures techniques disponibles en rénovation
- ✓ **Restituer** de façon pédagogique et argumentée au maître d'ouvrage en fonction de sa nature
- ✓ **Argumenter** pour déclencher la décision de travaux
- ✓ **Faire le point** sur l'arrêté du 3 avril 2013 qui impose aux copropriétés de plus de 50 lots de réaliser un audit énergétique d'ici le 1er janvier 2017

PROGRAMME

- ✓ Contexte énergétique et climatique
- ✓ Contexte réglementaire : Grenelle, RT, DPE
- ✓ Arrêté du 3 avril 2013 (audit des copropriétés de plus de 50 lots)
- ✓ Audit énergétique des grandes entreprises selon arrêté du 24 novembre 2014
- ✓ Dispositif ADEME d'aide à la décision
- ✓ Définition du cahier des charges ADEME
- ✓ Les étapes clés d'un Audit Énergétique de Bâtiment
- ✓ Analyse des données avant visite et préparation de la visite sur site
- ✓ La récupération des données sur site
- ✓ Les principaux instruments de mesures et leur utilisation pertinente
- ✓ Prise en main d'un logiciel type
- ✓ Etude de cas sur logiciel
- ✓ Les meilleures Techniques Disponibles en rénovation
- ✓ Préconisations et chiffrage
- ✓ La rédaction du rapport d'audit et de sa synthèse : comment rédiger ?
- ✓ Savoir structurer son rapport
- ✓ Présentation orale argumentée au maître d'ouvrage : comment convaincre ?
- ✓ La définition de l'offre commerciale d'audit pour le BET
- ✓ Tour de table et QCM

VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat